

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'engagement d'une dépense urgente de fr.192'000.- pour financer la réparation des dégâts à la voirie causés par un hiver rigoureux.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dès le 30 décembre 2008 et jusqu'au 17 janvier 2009, les températures moyennes journalières sont restées en dessous de zéro degré, avec des variations entre moins 8° et 0°.

Durant cette longue période de froid, des lentilles de gel, formées dans les « graves » de fondation de la voirie, ont passablement déformé le revêtement des chaussées. L'emploi accru de fondants chimiques, qui provoquent des chocs thermiques particulièrement néfastes, a aussi causé des dégâts.

De surcroît, la neige tombée entre le 31 décembre 2008 et le 1^{er} janvier 2009 est restée au sol et s'est transformée en une épaisse couche de glace que le Service communal des travaux a dû faire éclater au moyen d'engins lourds pour l'évacuer. Dans cette opération, les lames des chargeuses ont aussi passablement endommagé les revêtements de chaussée.

Nature des dégâts et terminologie

Les dégâts que nous devons réparer sont de trois natures différentes. Dans leur jargon, nos spécialistes de l'entretien des chaussées parlent de :

1. fissures longitudinales et transversales ;
2. faïençage ;
3. pelade.

Vous trouverez en annexe une série de photos qui illustrent ces 3 types de dégâts.

Exécution des travaux avant l'hiver

Les travaux étant trop importants pour l'équipe de génie-civil du Service communal des travaux et considérant la nécessité d'effectuer ces réparations avant l'hiver, la Municipalité a décidé, le 2 juillet écoulé, de mandater deux entreprises de la région.

Description des travaux

Rue des Casernes-Rue des Moulins

A la Rue des Casernes et à la Rue des Moulins, au droit du bâtiment du « Check point », un tronçon de chaussée d'une surface de 360 m², doté d'un revêtement spécial de couleur rose posé en 1999, doit être entièrement rénové. Ce type de revêtement vieillit mal et n'a pas supporté la rigueur climatique de l'hiver passé.

Trois solutions ont été étudiées, à savoir le remplacement du revêtement rouge existant par un revêtement :

1. AC 11 rouge (standard actuel) ;
2. Végécol 11 rouge ;
3. ACMR 11, noir macro rugueux.

Suivant les recommandations du service, la Municipalité a renoncé à la première solution car elle a pu constater que ce type de revêtement vieillit mal. Elle a aussi renoncé à la deuxième solution parce que son coût est élevé sans que sa durabilité soit prouvée (nouveau produit).

Cela étant, la Municipalité a porté son choix sur le revêtement ACMR 11, noir macro rugueux, qui est durable, qui résiste bien aux sollicitations du trafic et qui atténue le bruit de la circulation. Les zones de rencontre pourront si nécessaire être traitées avec une résine époxy, comme à l'Avenue des Quatre Marronniers.

Le coût des travaux est estimé à fr. 21'000.- TTC, soit environ fr. 58.- le m².

Réfection du revêtement bitumeux « faïencé »

La surface à réparer sur l'ensemble du réseau routier communal est de 650 m². Les opérations suivantes sont prévues : rabotage (150 m²) ou défouage (500 m²), compactage et réglage de la planie, apport de matériaux graveleux si nécessaire, application de couches bitumeuses de base et de roulement. Une signalisation de chantier sera mise en place pour certains chantiers.

Le coût des travaux est estimé à fr. 125'000.- TTC, soit environ fr. 192.- le m².

Réfection des fissures longitudinales et transversales

Sur l'ensemble du réseau communal, 2840 mètres courant de fissures devront être réparés. Il s'agit de nettoyer les fissures à la lance thermique et de les colmater avec un coulis bitumeux ou une masse à couler à chaud.

Le coût des travaux est estimé à fr. 16'000.- TTC, soit fr. 6.- le mètre courant.

Coût et financement

Devis

Réfection ponctuelle du revêtement bitumeux faïencé	fr. 125'000.-
Pontage des fissures	16'000.-
Rue des Casernes-Rue des Moulins	21'000.-
Marquage des passages pour piétons	2'000.-
Divers et imprévus env. 15 % de 187'000.-	28'000.-
Total	fr. 192'000.-
	=====

Vu les circonstances, ces travaux de réfection ne sont pas prévus au budget. Ils sont réalisés en complément au programme annuel d'entretien des routes. La dépense sera imputée dans le compte n°431.3142.01 « Entretien réseau routier » et inscrite dans la 2^e série de crédits complémentaires au budget 2009 qui fera l'objet d'un préavis municipal.

Ce mode de faire est conforme à l'article 49 du règlement de la Municipalité qui est libellé comme suit :

Art. 49.- : Dans les cas de force majeure, la Municipalité peut entreprendre des investissements urgents et engager les dépenses qu'ils impliquent ; elle doit sans délai en faire part au Conseil communal et lui présenter au plus tôt la demande de crédit nécessaire.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

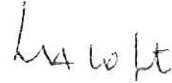
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic



C. Pillonel

La Secrétaire



S. Lacoste

Annexe : une page de photos

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard



Fissures longitudinales



Faïençage



Pelade

